

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

BULLETIN DU PRIEURÉ SAINT-JEAN



2, rue Jean Hoët - 78200 MANTES-la-JOLIE
Tel. : 01.30.33.58.07 - fax : 01.34.97.83.74 - mail : prieurstjeanmantes@sfr.fr



JANVIER - FEVRIER 2012 N° 125

La communion spirituelle

Le temps de Noël, avec son extension qu'est le temps de l'Épiphanie, nous montre la juste adoration du Christ dont nous devons faire preuve. L'exemple des bergers puis des mages est une invitation à nous déplacer pour honorer l'Enfant-Dieu. Il s'agit alors d'adorer simplement comme les bergers qui n'ont rien à donner, d'offrir de précieux présents comme les mages, si notre âme n'est pas dans un total dénuement.

Mais une fois cette adoration terminée vient le danger de l'oubli ; nous risquons, après un sincère culte envers le Verbe incarné, de retourner dans le monde comme si rien ne s'était passé, comme si notre culte n'était qu'une parenthèse vite refermée. Notre chance, comme catholiques, est de pouvoir rester en contact avec le corps du Christ par la sainte Hostie, qui est une continuation de l'Incarnation. La communion permet de conserver cette présence du Christ, mais nous pouvons aller encore un peu plus loin grâce à la communion spirituelle. Cette pratique n'est pas un petit conseil à réserver aux enfants. Elle est salutaire, efficace, trop souvent délaissée par les pratiquants. Autant profiter de la nouvelle année pour la mettre à l'honneur, elle sera un excellent moyen d'appliquer ensuite nos bonnes résolutions.

Un désir

Le concile de Trente avait déjà distingué trois différentes manières de communier : sacramentellement seulement (sans charité, ce qui est peccamineux), spirituellement seulement, et les deux à la fois, comme doit l'être toute bonne communion à la messe.

Pour les auteurs spirituels, communier spirituellement signifie unir notre âme à Jésus-Eucharistie, non par la réception du sacrement, mais par le désir de cette réception, en précisant bien que ce désir est surnaturel, procédant d'une foi animée par la charité. Ainsi Saint François de Sales souligne cette notion de désir : « Mais quand vous ne pourrez pas avoir ce bien

de communier réellement à la sainte messe, communiez au moins de cœur et d'esprit, vous unissant par un ardent désir à cette chair vivifiante du Sauveur » (*Introduction à la Vie dévote*, 2e part., chap. 21).

Le jésuite Rodriguez ajoute : « La communion spirituelle consiste à avoir un ardent désir de recevoir ce sacrement adorable... Car de même que quand on a une grande faim, on dévore les viandes des yeux, de même il faut dévorer des yeux de l'esprit cette chair céleste. » (*Pratique de la Perfection Chrétienne*, 2e part., traité 8, chap. 15).

Rendons-nous compte que nous bénéficions d'un privilège. Tout d'abord, on ne pouvait en profiter dans l'Ancien Testament, puisque c'est un désir du sacrement qui fut institué par le Christ. La manducation de la manne par les Hébreux n'est pas une application de cette communion spirituelle. De même les anges, au jugement de saint Thomas d'Aquin, s'ils peuvent manger spirituellement le Christ en y étant unis par la charité et la vision béatifique, ne peuvent pas manger spirituellement le sacrement, qui suppose la possibilité de le recevoir réellement. Au sens propre, ils ne peuvent donc recevoir la communion spirituelle (*Somme Théologique*, Tertia pars, q. 80 a. 1).



Comme nous l'avons souligné, ce désir est produit par une foi vivante et requiert donc l'état de grâce. Celui qui communierait spirituellement en état de péché mortel et avec la disposition d'y rester pécherait gravement, dit le théologien Suarez. Mais il semble que le sacrement de confession ne soit pas obligatoire dans ce cas. Un acte de contrition parfaite suffirait. Précision importante, en cas de contrition imparfaite, il n'y aurait pas de péché, il y aurait même un bon désir, soutient le Dictionnaire de Théologie Catholique, mais les fruits attachés à la communion spirituelle ne sont pas produits.

Fondement

Deux principes fondent la valeur d'une communion spirituelle. Le premier pilier est la foi en la présence du Christ dans l'eucharistie comme source de vie, d'amour et d'unité. Non seulement il s'agit de reconnaître la présence réelle, mais aussi l'efficacité de cette présence, comme causant la grâce. Cet acte de piété est donc hors de portée des protestants, même s'ils reconnaissent une certaine forme de présence du Christ dans l'hostie. C'est le cas des Luthériens qui affirment que l'eucharistie n'a ainsi pour fonction que d'exciter la confiance en Jésus-Christ, sans qu'elle produise un accroissement de grâce dans nos âmes.

Le second principe consiste en ce que l'efficacité de désir peut suppléer à l'acte du sacrement. Nous savons, par exemple, que si le baptême d'eau est impossible, le baptême de désir est une porte ouverte au salut. Précisons seulement que ce désir implique une réelle volonté de recevoir le sacrement lui-même et ne se réduit pas à un vague attachement au christianisme. Ce processus s'applique donc dans la communion.

Rappelons cependant que, contrairement à la communion sacramentelle qui agit *ex opere operato*, la communion spirituelle n'intervient qu'*ex opere operantis*, à savoir en fonction des dispositions de la personne. Le chrétien devient alors cause directe de la grâce qui risque d'être moins abondante en raison de ses imperfections. Dans la réception de l'hostie à la messe, le fidèle n'est qu'une condition, alors que la cause de la grâce est le sacrement lui-même, ce qui assure son efficacité.

Effets

Après toutes ces difficiles considérations théologiques, nous voyons donc la conclusion pratique : en raison de nos infirmités, la communion spirituelle sera concrètement moins efficace que celle sacramentelle, même si théoriquement les effets sont les mêmes, à

savoir un supplément de grâce, une nourriture spirituelle et la rémission des péchés véniels. Mais si nos dispositions sont parfaites, les effets seront identiques ou même meilleurs qu'une communion distraite. Les saints nous l'ont montré : « On rapporte de sainte Angèle Merici que lorsqu'on lui interdisait la communion de chaque jour, elle y suppléait par de fréquentes communions spirituelles à la messe, et elle se sentait parfois inondée de grâces semblables à celles qu'elle aurait reçues si elle avait communié sous les espèces sacramentelles. Aussi laissa-t-elle à son Ordre, comme un legs pieux, une pressante recommandation de ne point négliger cette sainte pratique ».

Pratique

Sainte Thérèse d'Avila recommande à ses filles de communier en esprit (*Chemin de la Perfection*, ch. 37) ; le Père Du Pont, bien connu de ceux qui ont fait une retraite de Saint Ignace, l'encourage également ; Saint Bernard encore plus. Alors pourquoi repousser l'invitation ?

La communion spirituelle présente l'avantage de ne pas être limitée dans sa fréquence. Elle peut être faite aussi souvent que l'âme le désire, comme le rappelle *l'Imitation de Jésus Christ*. (Liv. 4, ch. 10). Et le père Faber cite en exemple la bienheureuse Agathe de la Croix qui « était animée d'un tel amour pour le Saint-Sacrement, qu'elle serait morte, dit-on, si son confesseur ne lui avait pas enseigné la pratique de la communion spirituelle, et lorsqu'elle la posséda, elle avait coutume de la répéter jusqu'à deux cents fois dans

un jour ». Nous ne sommes pas obligés de tenir un rythme de saints. Mieux vaut les faire plus rarement mais avec la profondeur qui s'impose...

Souvenons-nous que le moment privilégié de la communion spirituelle est le temps de la messe. On peut s'y associer à l'heure où elle est célébrée en semaine. Ce type de dévotion doit surtout être un complément de nos communions habituelles et peut aider dans les périodes où il est plus difficile de s'approcher des sacrements, notamment durant les vacances.

Remettons bien à sa place ce type de pratique : communier spirituellement tire sa valeur de la communion sacramentelle, mais les richesses du trésor eucharistique ne doivent pas faire négliger l'appoint spirituel de ce désir intérieur du cœur. Ainsi peut-on exprimer l'intention de l'Eglise, par les paroles de Notre Seigneur rapportées par Saint Alphonse de Liguori : « Dans le vase d'or, dit-il, je conserve vos communions sacramentelles et dans le vase d'argent, vos communions spirituelles ».

Abbé Bruno France +



Doctrine

La Petite somme théologique de saint Thomas d'Aquin

par R.P. Lebrethon

DU BAPTÊME REÇU PAR LE CHRIST



1. - Convenait-il que le Christ fût baptisé ?

« Jésus vint de la Galilée sur les bords du Jourdain vers Jean, afin d'être baptisé par lui. » (*Matth. III, 13.*)

Bien que le Christ n'eût pas besoin pour lui-même d'être baptisé, il convenait qu'il le fût, pour sanctifier les eaux par le contact de sa chair et leur donner la vertu baptismale, en faveur de ceux qui devaient recevoir le baptême. D'un autre côté, il avait pris une nature pécheresse et une chair semblable à celle du péché. Si le baptême ne lui était pas nécessaire, la nature qu'il avait prise en avait besoin chez les autres hommes. « Il a voulu, disait saint Grégoire de Naziance, plonger dans l'eau le vieil Adam tout entier. » Il convenait, enfin, qu'il se fit baptiser, pour nous encourager par son exemple à recevoir le baptême qu'il nous impose à tous.

2. - Convenait-il que le Christ fût baptisé par Jean ?

Il suit de ce qui précède que le Christ devait recevoir le baptême de Jean qui se conférait dans l'eau, et non le baptême qu'il a institué lui-même. Ayant reçu, dès le premier instant de sa conception, la plénitude de toutes les grâces, il n'avait pas besoin d'un baptême spirituel. Il a voulu recevoir celui de Jean pour l'approuver et pour conférer au sien la grâce de la sanctification.

3. - Le Christ a-t-il été baptisé au temps convenable ?

Il convenait que Jésus fût baptisé vers l'âge de trente ans ; et voici pourquoi : il recevait le baptême comme devant commencer son enseignement et sa prédication ; il fallait pour un tel ministère un âge mûr, trente ans environ. Joseph « avait trente ans quand il reçut le gouvernement de l'Egypte » (*Gen. XLI, 46*) ; David « avait trente ans quand il monta sur le trône » (*2 Rois, V, 4*) ; Ezéchiel « avait trente ans quand il prophétisa pour la première fois. » (*Ezéch. I, 1.*) En second lieu, la loi devait commencer à disparaître après le baptême du Christ. Comme ce divin Sauveur ne voulait pas être accusé de l'avoir abrogée pour n'avoir pu l'observer, il dut se faire baptiser dans un âge où toutes les fautes sont possibles. Troisièmement, en recevant le baptême à l'âge de l'homme parfait, il nous donnait à entendre que le nôtre produit des hommes parfaits, selon cette parole : « Jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi et d'une même connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge de la plénitude du Christ. » (*Eph. IV, 43.*) Il nous enseignait aussi la foi et l'humilité : la foi, en montrant la réalité de sa nature humaine ; l'humilité, en nous apprenant par son exemple à ne point recevoir les dignités et à ne point nous charger d'enseigner avant l'âge de maturité.

4. - Le Christ devait-il être baptisé dans le Jourdain ?

Il a été convenable que le Christ fût baptisé dans le Jourdain, pour nous faire comprendre que le baptême nous donne l'entrée dans le royaume de Dieu. Car, par ce fleuve, les enfants d'Israël entrèrent dans la terre promise, figure du royaume des cieux dont il est parlé dans ce texte : « Celui qui ne renaît pas de l'eau et de l'Esprit-Saint ne peut pas entrer dans le royaume de Dieu. » (*Jean, III, 5.*) Ce furent aussi les eaux du Jourdain que divisa Élie avant d'être enlevé au ciel sur un char de feu. (*4 Reg. II.*) Pourquoi le Christ ne fut-il pas baptisé dans la mer Rouge où les Egyptiens furent engloutis comme les péchés le sont dans le baptême ? C'est que si le passage de la mer Rouge figurait le baptême qui efface les péchés, celui du Jourdain annonçait le principal effet du baptême, qui est de nous ouvrir le ciel.

5. - Les cieux ont-ils dû s'ouvrir après le baptême du Christ ?

Saint Luc dit : « Jésus étant baptisé et priant, le ciel s'ouvrit. » (*III, 21.*) Puisque le baptême du Christ avait pour but de consacrer celui que nous devons recevoir, il fallait que nous y vissions ce qui se rapporte à l'efficacité de ce dernier. Les cieux s'ouvrirent, pour montrer tout à la fois que la vertu céleste sanctifierait désormais notre baptême, où la foi de l'Eglise nous ferait découvrir les célestes mystères qui échappent à nos sens et à notre raison, et qu'un tel sacrement, appelé le sacrement de la foi, nous ouvrirait la porte du ciel, fermée par le péché du premier homme. De plus, par ces paroles : « Jésus étant baptisé et priant, le ciel s'ouvrit », il nous est enseigné : premièrement, que la prière nous est encore nécessaire après le baptême, si nous voulons entrer réellement dans les cieux, d'où le germe du péché, le monde et les démons concourent à nous écarter ; en second lieu, que le baptême nous ouvre le ciel en vertu de la prière du Christ, comme l'insinue l'Evangile en disant : « Le ciel lui fut ouvert » ; paroles qui signifient que le ciel fut ouvert à tous, à cause de Lui.

6. - Convenait-il que l'Esprit-Saint descendît, sous la forme d'une colombe, sur le Christ baptisé ?

« L'Esprit-Saint, dit saint Luc, descendit sur lui sous la forme corporelle d'une colombe. » (*III, 22.*)

La descente du Saint-Esprit avait pour but, en cette occasion, de nous révéler que tous ceux qui recevraient à l'avenir le baptême du Christ avec une âme droite et sincère recevraient l'Esprit-Saint, ce que saint Jean lui-même marquait par cette parole : « Il vous baptisera dans l'Esprit-Saint. » (*Matth. III, 44.*) Pour cela même, il convenait que l'Esprit-Saint descendît visiblement sur le Christ après son baptême.

7. - La colombe qui servit à la manifestation de l'Esprit-Saint était-elle une colombe véritable ?



L'Esprit de vérité ne s'est pas montré sous une apparence trompeuse : il a formé une véritable colombe pour apparaître sous cette forme, quoiqu'il ne l'ait pas unie à sa personne. Il n'était pas plus difficile à la toute-puissance divine, qui a tiré tous les êtres du néant, de créer le vrai corps d'une colombe, en dehors des lois de la nature, que de former, par son action seule, un vrai corps humain dans le sein de Marie.

8. - Convenait-il qu'après le baptême du Christ le Père fit entendre sa voix ?

On lit dans le texte évangélique : « Voilà qu'une voix vint du ciel, disant : Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis toute ma complaisance. » (*Matth. III, 17.*) Le baptême du Christ était le type et le modèle du nôtre, qui est consacré par l'invocation et la vertu de la sainte Trinité, selon cette parole : « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au Nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » (*Matth. XXVIII, 19.*) C'est pour cela que le mystère de la très sainte Trinité y fut révélé. Le Seigneur est baptisé ; l'Esprit-Saint descend sur lui sous la forme d'une colombe ; et le Père fait entendre sa voix, rendant témoignage à son Fils.

Cette explication montre qu'il était convenable qu'au baptême du Christ le Père se manifestât par la parole.

A notre baptême, comme à celui du Sauveur, les portes du ciel s'ouvrent, le Saint-Esprit descend sur nous, et le Père nous adopte pour ses enfants.

La Communauté du Prieuré St Jean vous souhaite une bonne et sainte année.



Chers pèlerins,

Le plan de Dieu pour réaliser le salut des hommes nous remplit d'adoration, de gratitude, d'admiration.

Tout d'abord le fait d'avoir permis que son premier dessein soit mis à mal par le péché des hommes : « heureuse faute » qui a mérité un tel et si grand Rédempteur.

Mystère de l'Incarnation d'une Personne divine, le Verbe de Dieu, qui ayant assumé une nature humaine va s'en servir pour racheter les pécheurs et restaurer l'humanité déchue, par sa Passion et sa terrible mort sur la Croix.

Adoration devant l'abîme de la charité infinie de Dieu qui a osé donner aux hommes un tel exemple, un tel signe de sagesse, mais qui n'est pour eux que folie et scandale !

Pourtant Dieu veut pousser encore plus loin son œuvre salvifique en invitant les créatures elles-mêmes qui, voilà peu, étaient encore pécheresses, à coopérer à l'œuvre de la rédemption tant pour leur propre salut que pour celui du prochain. « Il vous a laissé un exemple, afin que vous suiviez ses pas. » (1 Pet. 2, 21)

Et ainsi toute l'histoire de l'Église est l'histoire glorieuse de Notre Seigneur et Roi crucifié qui règne depuis la Croix (regnavit a ligno Deus), mais elle est aussi l'histoire de cette myriade d'âmes zélées qui ont voulu suivre l'exemple de Notre majestueux Seigneur : les saints. À eux aussi et à leur exemple sera liée une grâce salvifique ! C'est le mystère si magnifique et merveilleux de la Communion des Saints. Non seulement ces citoyens du Ciel jouissent de la Béatitude éternelle, mais ils joignent leurs supplications à celle du Médiateur « qui intercède sans cesse pour nous » et l'exemple de leur vie entraîne dans leur sillage une nouvelle foule de ces soldats du Christ qui, membres de l'Église militante, combattent pour l'honneur de Dieu et celui de son Église.

En vous présentant cette année la vie et les vertus de Sainte Jeanne d'Arc, nous constatons avec joie combien en elle et par elle se réalise ce plan merveilleux de Dieu.

Puisse votre étude assidue de ce magnifique et stupéfiant exemple de vie chrétienne vous conduire tout naturellement à l'imiter en ce qu'a d'imitable la vie de Sainte Jeanne d'Arc, présage d'un beau pèlerinage sur lequel nous appelons les grâces et les bénédictions du Ciel.

Menzingen, le 31 août 2011
† Bernard Fellay

Et Dieu donnera la victoire !

Saint Louis

La figure de saint Louis, à la fois roi et saint, est le symbole du Moyen Age chrétien (...)

Né en 1214, l'année où son grand-père Philippe Auguste renforçait l'unité nationale à Bouvines, Louis IX fut sacré roi à 12 ans, suite au décès de son père Louis VIII. Sa mère, Blanche de Castille, se chargea de la régence jusqu'à sa majorité en 1235, mais elle garda toujours une certaine influence sur lui. Pendant les 35 ans de son règne, jusqu'à son décès en 1270, l'œuvre de saint Louis a été colossale : combattre l'hérésie albigeoise, assurer la paix durable en Occident, organiser deux croisades, et réformer l'organisation du royaume.

Il a été canonisé assez rapidement après son décès, en 1297, par le pape Boniface VIII. En quoi son action vérifie-t-elle la doctrine de l'Église sur la collaboration entre les pouvoirs spirituel et temporel ?

Sainteté du roi

Même s'il n'est pas nécessairement besoin d'être saint pour mener une politique vraiment chrétienne, la sainteté personnelle du roi Louis IX fit qu'une saine collaboration entre l'Église et l'Etat a pu se réaliser pendant son règne. Saint Thomas enseigne, en effet, que le chef se doit de posséder toutes les vertus s'il veut être garant du bien commun politique de son pays. Mais posséder toutes les vertus ne se peut sans la grâce divine que donne l'Église catholique. Le roi se doit donc d'en être le premier fidèle.

Le premier trait qui caractérise saint Louis est sa piété : il assiste à la messe au moins une fois par jour, se lève pour assister aux offices, et montre une grande dévotion, qui le poussa à se croiser. Mais de nombreuses autres vertus ornent son âme : il prend un soin particulier à s'occuper des pauvres, les servant, soignant et lavant lui-même ; par des confessions régulières et des mortifications quasi monacales, il combat chaque jour ses dé-



fauts, en particulier son tempérament colérique, et garde toujours la juste mesure entre humilité et grandeur royale.

Sa foi solide est nourrie par l'étude des livres saints et des enseignements de l'Eglise. L'horreur du péché le hante : « Il n'y a si vilaine lèpre comme celle d'être en péché mortel. » Ainsi toute sa vie reflète l'amour de Dieu. Enfin, sa mort près de Tunis est exemplaire comme en témoigne sa dernière parole le configurant au Roi des rois : « Père, je remets mon âme entre tes mains. »

Un gouvernement temporel fondé sur la justice et la paix

Toute la politique du saint roi fut marquée par le souci de maintenir la justice ainsi que la paix intérieure et extérieure. Tel était son premier devoir et c'est ainsi qu'il assura le bien commun temporel de son Etat.

L'image, laissée à la postérité par Joinville, de saint Louis rendant la justice sous un chêne, nous montre le roi comme véritable sommet de l'autorité judiciaire. S'il la déléguaient usuellement à ses magistrats, il n'hésitait pas à en reprendre le contrôle, si nécessaire, pour la corriger. Son souci de la justice fut permanent, à tous les échelons, comme le montrent ses ordonnances de 1254 et 1256. (...)

Cette justice s'appliquait à tous, y compris les grands. Ainsi infligea-t-il au sire de Coucy une lourde amende et supprima-t-il sa juridiction pour avoir fait pendre sans jugement trois jouvenceaux égarés dans un de ses bois.

Au niveau politique, il s'employa à faire régner l'ordre et la paix dans son royaume, tant et si bien qu'on l'appelait pour effectuer la médiation des conflits : « Ce fut l'homme du monde qui travailla le plus pour mettre la paix entre ses sujets. »

Ainsi, il fut amené à régler nombre de querelles de territoires. Mais c'est surtout en cherchant à insuffler un esprit chrétien dans les mœurs que saint Louis propagea la paix au royaume de France. Ses Ordonnances sanctionnèrent diverses pratiques contraires aux commandements. Au retour de croisade en 1254, il réprima sévèrement les blasphèmes, dont il avait horreur : « Je voudrais être marqué d'un fer chaud à condition que tous les vilains jurements fussent ôtés de mon royaume » (Joinville, *Histoire de saint Louis*, chap. cxxxviii.)

Il lutta aussi contre l'immoralité : adultère et fornication furent mis hors-la-loi, et le viol puni de mort. Il interdit les jeux de hasard et d'argent, et réserva l'usage des tavernes aux voyageurs. Il régla sévèrement l'usure. Il voulut même interdire complètement la prostitution, mais ses conseillers lui firent comprendre qu'il était impossible de l'éradiquer complètement sans déchaîner de grands maux. Il se contenta alors de la limiter en renfermant les prostituées en maisons particulières pour empêcher toute publicité. Par cet acte, saint Louis fit preuve d'un indéniable esprit de réalisme et montra comment il est possible, en cas de nécessité, d'adapter la doctrine à la réalité sans en sacrifier les principes.

Sa politique extérieure reflète également ce souci d'établissement de la paix : témoin ce don qu'il a fait au roi d'Angleterre, par le Traité de Paris (1259), de terres auxquelles il avait droit, afin de fortifier la paix entre les deux pays ; ou encore la paix scellée avec l'Aragon par le traité de Corbeil (1258). En fait, lorsqu'une affaire venait diviser les pays chrétiens, il tentait toujours de trouver une solution pacifique, convaincu que la guerre est, généralement, péché contre la charité.

Saint Louis a d'ailleurs peu guerroyé. Respecté par ses vassaux et les princes voisins, il a toujours cherché à conserver la paix. Néanmoins, lorsque la guerre se présenta, il se montra un chef courageux – comme à Taillebourg ou à la Mansourah – et avisé, préparant avec soin la logistique et faisant construire des fortifications. Par son courage, sa générosité, sa pureté, il fut un modèle de chevalerie.



Un gouvernement temporel au service de l'Eglise

Saint Louis se disait « le sergent de Dieu ».

Comme tous les souverains européens de l'époque, le roi était le chef d'un Etat « baptisé », c'est-à-dire officiellement catholique, où les lois étaient conformes à la foi et à la morale chrétiennes.

L'Eglise eut véritablement une place d'honneur au sein du royaume et saint Louis veilla tout particulièrement au respect de ses membres. Ce fut l'un des principes qu'il inscrivit dans ses *Enseignements*, destinés à son fils Philippe III : « Tu dois les (les hommes d'Eglise) honorer et les protéger afin qu'ils puissent faire le service de Notre-Seigneur en paix. » Conformément à l'engagement pris lors de son sacre, il veilla particulièrement à faciliter l'œuvre sanctificatrice de l'Eglise. « Il

commença à édifier des églises et plusieurs maisons religieuses, entre lesquelles l'abbaye de Royaumont l'emporte en beauté et en grandeur », dit Joinville. Ses fleurons furent nombreux et parmi eux, on peut citer la Sainte-Chapelle, construite en 1248, pour accueillir les reliques de la Passion.

Parallèlement, il porta une grande attention à l'enseignement de la Foi. (...) Il fit passer cet enseignement entre autres par le développement de l'Université, en fournissant des locaux à Robert de Sorbon en 1257 et en y faisant venir les plus grands maîtres ; ce qui fit dire au légat Eudes de Châteauroux : « La France est le four où cuit le pain intellectuel du monde entier. » Pour l'œuvre charitable de l'Eglise, il fit construire un grand nombre d'hôpitaux, comme celui des Quinze-Vingts à Paris.

A contrario, saint Louis combattit vigoureusement l'erreur. Aussi ajoute-t-il dans son « Serment du Royaume », le devoir de « poursuivre les hérétiques ». Il prit part à la lutte contre l'hérésie, en particulier en combattant le comte de Toulouse, soutien des cathares, en défaisant ses alliés anglais à Taillebourg et à Saintes, puis en assiégeant Montségur, en 1244. Il fit appliquer, en tant que bras séculier, les décisions de l'Inquisition, en chassant les hérétiques, et en fermant les carrières administratives et judiciaires à leurs descendants.

Mais le couronnement de l'action de saint Louis dans le domaine spirituel est sans aucun doute la croisade. À la suite d'un vœu, il partit une première fois en 1248 pour délivrer le tombeau du Christ. Ce fut l'échec dramatique, l'emprisonnement en Egypte, la rançon... Mais une fois délivré, il passa quatre ans en Terre Sainte pour en organiser la défense par des constructions mais aussi par une diplomatie audacieuse et efficace. Il partit une seconde fois en 1270, et trouva, près de Tunis, la maladie puis la mort sur un lit de cendres. Ces expéditions militaires ont surtout eu pour saint Louis un but religieux ; à la veille de sa mort, il souhaitait si ardemment la conversion des musulmans, qu'on l'entendait dire : « Essayons, pour l'amour de Dieu, de faire prêcher et d'implanter la foi catholique à Tunis », rapporte Geoffroy de Beaulieu. Il était d'ailleurs parvenu à en faire baptiser, « les ramena en France avec lui et il leur assura des moyens de vivre ». (Geoffroy de Beaulieu, *Vita*, p.16-17.)

Le roi sut faire la distinction entre questions religieuses et activité temporelle des gens d'Eglise. Ainsi, quand les évêques de Reims, Tours et Beauvais voulurent s'émanciper de la justice royale quant au temporel, Louis IX leur rappela qu'ils étaient ses vassaux et envoya une protestation solennelle au pape Grégoire IX. De même, il rappela que le pouvoir temporel ne pouvait sanctionner les excommuniés que si les prélats lui donnaient la preuve qu'ils étaient dans leurs torts. Il combattit donc l'ingérence du spirituel dans le temporel, les évêques pensant, à tort, profiter de la religion du roi...

A contrario, il fit respecter les droits et privilèges ecclésiastiques contre l'ingérence des officiers royaux

dans le spirituel.

Saint Louis, à la fois roi et saint, a réussi cette tâche compliquée de perfectionner les institutions politiques du royaume et de les rendre ainsi propices pour mener son peuple à la sainteté.

La bonne application des enseignements de l'Eglise, par contrecoup et avec la grâce divine, fut la source d'une prospérité et d'une paix uniques dans l'histoire. (...) Les conditions actuelles du monde contemporain ne permettent pas de suivre cet exemple tel quel, mais la preuve est donnée que l'application des principes politiques de la doctrine catholique favorise le bien commun de l'État.

« Réalisation pratique du Règne social du Christ :
Saint Louis et Salazar », dans *Savoir et Servir*,
n° 72, p. 113 et suivantes

La vraie mission de Jeanne

La prédominance du sacre royal dans les pensées de Jeanne d'Arc est un fait trop remarquable pour qu'il ne faille pas y chercher un sens.

Le Sacre toujours présent à la pensée de Jeanne nous révèle l'objet véritable, ou, plus exactement, l'objet adéquat de sa mission, qui fut de rappeler au monde, entre les feux croisés de l'Angleterre et de

la France, qu'il y a une Politique Surnaturelle de Dieu, réellement agissante, dominant la politique des pouvoirs terrestres, – et un Droit Chrétien qui applique et maintient la loi essentielle de cette Politique, à savoir le salut des peuples par l'Eglise du Christ. (...)

À ce point de vue, la gloire de Jeanne est incomparable. Si déjà par le caractère elle éclipsait Judith et Esther, je dis que par cette vision du Sacre qui est au bout de son regard, elle approche de la grandeur de Moïse, premier promulgateur des Droits de Dieu et de l'Alliance Divine. Sa gloire de libératrice pâlirait auprès de sa gloire d'Ange de la Politique Divine, si on pouvait séparer l'une de l'autre. (...)

Jésus est le Roi de tous les rois. Il en a revendiqué la qualité réelle, plus encore que le titre, au milieu même de sa Passion, et devant le représentant du plus grand Empire : *Tu dicis quia Rex sum Ego* (Tu le dis, je suis Roi. » (*Jn XVIII, 37*).





Or, c'est bien à cette **Suzeraineté du Christ** que rend hommage le Sacre Royal.

Il est plus et autre chose qu'une simple attestation de l'origine fondamentalement divine de l'autorité sociale. Il est même plus encore qu'un appel de la bénédiction et de l'assistance divines sur la personne royale. Non, ce que fait avant tout la Consécration Royale, c'est de **rattacher le Pouvoir terrestre à la suzeraineté de Jésus-Christ**, laquelle est unique et universelle, - c'est de ranger sous une loi plus sainte et plus parfaite que la religion naturelle, sous la loi nouvelle de Jésus, cet organe et cette fonction de puissance humaine, dont le

monde est le plus violemment jaloux, le pouvoir politique, point de départ et centre de convergence de toute l'activité sociale, objet des ambitions les plus fières comme les plus basses, - c'est de le coordonner au gouvernement de Jésus-Christ et de l'imprégner de son esprit.

R.P. H. Clérissac, O.P.

La Mission de sainte Jeanne d'Arc, p. 35-39

**Le royaume n'est pas à vous,
il est à Messire.**

Textes tirés du dossier spirituel qui sera prochainement en vente dans nos chapelles.

Chronique du prieuré

Mardi 1^{er} novembre :

Suite à la fête de la Toussaint, de nombreux fidèles et les prêtres du prieuré vont dans les cimetières de Mantes pour prier avec les personnes venues se recueillir sur la tombe de leurs défunts. Il est souvent bon de leur rappeler comment prier.

Samedi 5 novembre :

Une sortie réunissant la totalité du groupe scout met de l'animation au prieuré.

Vendredi 11 novembre :

Les prêtres de Mantes vont rencontrer ceux du prieuré de Rouen, aux Andelys, afin d'accueillir M. l'abbé Granges, nouveau prieur de Rouen.

Samedi 19 novembre :

Conférence de M. Martin sur la mission de l'ACIM aux Philippines, la fameuse « Rosa Mystica ». Conférence très appréciée avec support vidéo et présence de la fille de M. Martin qui a été également volontaire sur place. Les deux conférenciers n'ont pas caché les difficultés rencontrées ni le bonheur lié à une telle aventure humaine. Ils ont dû susciter des vocations dans l'assistance.

Dimanche 20 novembre :

M. l'abbé Bernhard part pour une semaine de session de théologie.

Mardi 22 novembre :

M. l'abbé Boubée vient nous faire une conférence sur les amitiés dans l'adolescence, depuis les fondements philosophiques jusqu'aux nuances des cas pratiques à connaître pour les parents. Une vingtaine de personnes ont apprécié la richesse de ses propos.

Dimanche 27 novembre :

Recollection de l'Avent dans l'après-midi, présidée

cette année par M. l'abbé Quilliard qui nous a fait découvrir les « Antiennes Ô » de l'Avent, enregistrement grégorien à l'appui. Les enfants ont pu construire de leurs mains des crèches pour préparer l'Avent, sous la direction des sœurs de la FSSPX. Tous les assistants se sont retrouvés pour chanter les Vêpres et adorer le Saint-Sacrement par un Salut.

Au cours de la semaine du 28 novembre au 2 décembre :

Travaux de restauration de la sacristie.



Le toit, qui comptait de nombreuses fuites, ayant été réparé à

la rentrée, il ne restait plus qu'à réaménager l'intérieur. M. Vanderperre et les deux frères de Saint Nicolas du Chardonnet, réquisitionnés

pour l'occasion, ont pu ainsi cacher la misère du plafond et retapisser les murs. D'autres fidèles de tous âges se sont relayés pour peindre le tout. La sacristie est désormais décente pour accompagner le culte. Que tous les participants soient remerciés.



(Suite page 11)

C'est trop dur !

- Bonjour père Matthias ! ça va ?
- Bonjour petiot ! Tu paraîs bien gai ce matin ?
- C'est la rentrée après-demain, voilà pourquoi je suis heureux !
- Ah ça ! tu es le contraire des autres alors !... dit le vieux tout surpris.

Mais déjà Guy Régnier saute sur son vélo et s'éloigne en riant. A peine a-t-il dépassé les dernières maisons du village que le garçon ralentit, il roule doucement dans la campagne tout en savourant sa joie.



Mais oui, père Matthias, c'est la rentrée qui rend Guy si joyeux, seulement voilà : le garçon ne rentre pas à l'école du village, il part à la ville ; déjà sa malle est prête portant l'étiquette sur laquelle est inscrite l'adresse du séminaire.

Il y a déjà très longtemps que « l'idée » est née dans l'esprit et le cœur de Guy. Il y songeait, l'oubliait, y revenait encore... En grandissant, quand il discutait de l'avenir, de « quand ils seraient grands... » avec ses camarades, « l'idée » revenait encore. Finalement, Guy a réfléchi, puis en a parlé à sa mère :

- Maman ! quand je serai grand, je voudrais être prêtre...
- Mon petit garçon, a-t-elle dit, c'est très beau, mais très sérieux ! En as-tu parlé à Monsieur le Curé ?

Non, Guy n'avait pas songé à cela, il le dit et ajouta prudemment :

- Tu comprends, je ne suis pas encore bien sûr...
- Justement, riposta Madame Régnier, il faut que tu connaisses la route sur laquelle tu veux marcher, et qui, mieux que Monsieur le Curé, pourrait t'expliquer tout cela ?... Parle-lui simplement de ton « idée », discute avec lui et si tu te sens plus sûr de toi, nous en parlerons à papa !



Saint curé d'Ars montrant le chemin du ciel.

Finalement, Guy avait trouvé le conseil fort sage. Il alla trouver Monsieur le Curé, et encore une fois le temps passa...

Mais l'an dernier à la même époque, Guy s'était senti prêt à parler. Et, très sérieusement, Monsieur Régnier a écouté puis, fixant son fils

qui, guettait sa réponse, il dit :

- Écoute Guy ! c'est pour la famille un très grand honneur si Dieu te choisit pour son service, mais vois-tu, c'est très grave ! Je te demande donc d'attendre un an pour bien réfléchir et aussi pour te préparer ; au bout de ce temps, si tu as toujours le même désir, tu entreras au séminaire.

L'année avait passé, terriblement longue pour le garçon impatient, mais il avait su en faire une vraie préparation, et maintenant, c'est la grande joie du départ !...

- Après-demain ! Joyeux, l'adolescent répète ces mots comme une chanson.

Cette rentrée, c'est vraiment pour lui un départ, une première réponse à l'appel...

Mais d'ici là, il faut vivre aujourd'hui et brusquement le garçon se secoue : « Allons Guy ! assez lambiné... tu fais une course pressée, hâte-toi... » Appuyant sur les pédales, Guy aborde la côte ; arrivé en haut, il n'y a plus qu'à se laisser emporter à toute vitesse... Mais alors, brutalement, sans klaxonner, une auto débouche du carrefour...



Guy veut freiner, trop tard !... un choc, un cri... Et au bord de la route, il y a maintenant un vélo brisé et un garçon qui gît, les yeux clos, du sang sur la joue...

Lorsque Guy reprend connaissance, il est dans son lit et le docteur l'examine, palpant ses membres un à un. Soudain, de nouveau, une douleur aiguë le déchire, encore une fois, il perd connaissance.

Le surlendemain, au lieu de prendre le train, le pauvre garçon est dans son lit, emprisonné dans un rigide corset de plâtre qui, pendant de longs mois, lui interdira tout mouvement.

Dès que la souffrance physique s'est apaisée permettant à Guy de réaliser son état, un véritable désespoir le submerge...

Depuis si longtemps il attendait ce départ ! A présent, il a l'impression d'être trahi, frustré, dépossédé... Alors, il se révolte et se désole !

Toute sa famille essaye en vain de le distraire et de le consoler, il les repousse, même sa mère...

- Guy ! mon petit, il faut avoir du courage, c'est un terrible sacrifice qui pourra...

- Non ! un accident comme cela, c'est injuste ! c'est trop dur !...

Les jours passent sans améliorer la situation ; Madame Régnier, ne sachant que faire, se désole de plus en plus. Or, un matin, arrive une lointaine cousine, la marraine de Guy.



l'apaiser...

– Je voudrais lui parler, lui parler seule...

– Venez !

Les deux femmes pénètrent dans la chambre de Guy ; au bruit, il tourne la tête, le seul mouvement qu'il puisse faire !

– Voici cousine Louise qui vient te dire bonjour, annonce la maman qui se retire presque aussitôt.

La cousine s'approche et vient s'asseoir tout contre le lit. Les yeux du garçon ont un éclat dur ; Madame Louise se penche sur l'enfant qui ne peut se redresser :

– Mon petit, tu as du chagrin ! Je te comprends tellement...

Cousine Louise a parlé si doucement que le pauvre Guy ne peut tenir ; éclatant en sanglots, il gémit :

– Oh ! Marraine, c'est si dur ! c'est trop dur !...

Longtemps, le garçon pleure ainsi, puis, le voyant se calmer un peu, la cousine reprend :

– Écoute Guy, je suis venue parce que je pensais bien que tu étais malheureux et je voulais te parler de quelqu'un qui est encore plus malheureux que toi.

Durci, Guy jette violemment :

– Ça non !... Je...

– Chut !... laisse-moi te raconter une histoire bien triste que personne ne connaît...

Intéressé, Guy tourne la tête.

– Tu connais Marc, ton cousin, mon fils aîné ?

– Oui !

– Lui aussi, autrefois rêvait d'être prêtre...

– Ce n'est pas possible !

– Mais si, seulement, vois-tu, mon mari venait de mourir, il fallait m'aider à élever les petits. Il n'a pas pu partir tout de suite au séminaire ; près de deux ans, il a tenu, puis des camarades l'ont entraîné à droite et à gauche, oh ! il ne faisait rien de mal, mais il a perdu le goût d'une vie donnée. Alors qu'un jour je lui proposais de partir, il m'a dit :

– Ce n'est plus mon idée...

– Comment va le petit ?

Toujours pareil ! Il se désespère, ne veut pas accepter son mal, alors il bouge trop. Ce n'est pas ainsi qu'il guérira vite, et je ne sais comment

Pourtant, il me semble qu'il y pense encore, il est maintenant sombre, tourmenté... Il sent bien que là est sa véritable voie, mais il n'a plus le courage de répondre... Pour qu'il retrouve sa vocation, il faudrait peut-être...

La cousine s'interrompt :

– Il faudrait quoi, dis Marraine ?... interroge Guy, bouleversé par cette révélation.

Alors, gravement, Madame Louise répond :

– Il faudrait peut-être qu'un garçon que je connais accepte courageusement sa maladie et offre le retard de sa vocation pour celle de son cousin !

– Oh !...

Remué jusqu'au fond de l'âme, le petit n'a que ce cri.

Un long moment Louise et Guy ont parlé tout bas, et quand de nouveau Madame Régnier entre dans la chambre de son fils, pour la première fois depuis son accident, Guy l'accueille avec un sourire.

Les jours passent, Guy est devenu un malade modèle, il n'a jamais une plainte contre le plâtre qui l'immobilise si péniblement. Sans récriminations, il accepte les traitements les plus douloureux, si bien qu'un matin, tout en tapotant ses lunettes, le docteur déclare :

– Avec un blessé aussi raisonnable, nous pourrions bientôt ôter ce plâtre !

– Oh ! vous savez, docteur, je ne suis pas tellement pressé...

Devant cette réponse tellement inattendue, le pauvre docteur a un tel geste de stupéfaction qu'il laisse choir ses précieuses lunettes, tandis que Guy éclate de rire ; bien sûr, le pauvre homme ne peut pas comprendre...

O

Trois ans plus tard, la famille Régnier attend la visite de cousine Louise ; mais, cette fois, Madame Louise n'est pas seule ; à côté d'elle, on aperçoit une haute silhouette noire : Marc, qui vient de prendre la soutane. Sur le perron, Guy guette les arrivants ; il s'appuie encore sur une canne mais c'est plutôt par habitude car, bientôt, il courra comme avant...

Marc va droit vers son cousin, il l'embrasse très fort et lui glisse tout bas :

– Merci Guy ! Je sais tout, c'est grâce à toi que j'ai retrouvé ma vocation. Puis, joyeux, il ajoute :

– A présent, c'est mon tour de t'aider, nous allons passer les vacances ensemble, je te ferai travailler, et tu verras, en octobre, quand tu arriveras au séminaire, tu seras déjà bien avancé !

Guy remercie d'un sourire, puis un peu rêveur, il ajoute :

– Au fond, tu vois Marc, cet accident que je trouvais si dur... que de joies il nous apporte à tous !...

Marie-Colette Mainé



La vocation de Saint Matthieu

Samedi 3 décembre :

Jour du Marché de Noël, qui a ouvert ses portes dans l'après-midi et a fait la joie des petits et des grands, en étant honoré de la présence de deux hôtes de marque :

M. l'abbé de Cacqueray
et le grand Saint Nicolas.

Tous ont réellement apprécié l'ambiance et il faut avouer qu'il faisait moins froid que l'an passé.

Merci à tous les organisateurs qui ont rivalisé de zèle et d'astuces pour la réussite des différents stands.



Jeudi 8 décembre :

Après la messe chantée le soir, les fidèles ont suivi la belle procession dans les rues de Mantes. Notre Dame a pu être honorée de beaux chants soutenus par une très bonne sonorisation, ce qui a attiré l'attention des voisins. Les torches ont illuminé la statue de la Vierge et le parcours en a fatigué plus d'un, car il n'était pas court, à travers le quartier de Gassicourt.

Samedi 16 décembre :

Les petits ont pu avoir le plaisir de débiter leurs vacances mais les grands ont eu la joie de



suivre le spectacle de l'école, toujours avec des chants de Noël traditionnels remarquablement interprétés, et des scénettes qui ravissent le cœur des parents. Les mères dominicaines auront bien mérité les remerciements du public et un peu de repos.

Nos joies :

Samedi 16 décembre, baptême de Marine Jamet.

Dimanche 17 décembre, baptême de Pia Chabat.

Prieuré Saint-Jean

2, rue Jean Hoët - 78200 MANTES-la-JOLIE

Tel. : 01 30 33 58 07 - fax : 01 34 97 83 74

mail : prieurestjeanmantes@sfr.fr

Messes	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Jouy	10 h. 30						
Mantes	8 h. 30	7 h. 20 18 h. 30	6 h. 50 ⁽¹⁾ 18 h. 30	6 h. 50 ⁽¹⁾	18 h. 30	18 h. 30	7 h. 20 11 h. 30
Goussonville		7 h. 20 ⁽²⁾	7 h. 20 ⁽²⁾	11 h. 15 ⁽²⁾	7 h. 20 ⁽²⁾	7 h. 20 ⁽²⁾	

⁽¹⁾ période scolaire : 6h50 ; vacances : 7h15.

⁽²⁾ sauf pendant les vacances.

Chapelet : au prieuré, lundi, mercredi, vendredi et samedi à 19h10.

Salut du Saint-Sacrement : au prieuré, jeudi à 19h10.

Confessions : - à Jouy, le dimanche, de 10h00 à 10h25.
- au prieuré, le samedi, de 10h30 à 11h30,
le dimanche, de 8h00 à 8h25.

Dates à retenir

Mois de janvier 2012

Dimanche 8 : Galette des rois, avec spectacle du groupe scout.

Lundi 16 (20h30) : Cours d'Introduction à la théologie (M. l'abbé France).

Jeudi 19 (20h00) : Catéchisme pour adultes (M. l'abbé Jaquemet).

Mardi 24 (20h10) : Cercle de Tradition. Conférence sur les activités de SOS Maman.

Mois de février

Jeudi 2 : Purification de la Sainte Vierge.

Pèlerinage à Lisieux de l'école de Goussonville.

Samedi 4 (20h00), à Conflans : Conférence de M. l'abbé Régis de Cacqueray sur la situation entre Rome et la Fraternité.

Vendredi 3 : Adoration nocturne du 1^{er} vendredi du mois.

Mardi 7 (20h10) : Cercle de Tradition. Conférence de M. l'abbé Bourrat sur les échecs de l'école aujourd'hui.

Jeudi 9 (20h00) : Catéchisme pour adultes (M. l'abbé Jaquemet).

Lundi 20 (20h30) : Cours d'Introduction à la théologie (M. l'abbé France).

Mercredi 22 : Mercredi des Cendres.

Dimanche 26 : Recollection de Carême.

Autres dates :

Pèlerinage à Sainte Honorine (Conflans) : 4 mars.

Pèlerinage à la Sainte Tunique d'Argenteuil : 18 mars.

Confirmations : samedi 2 juin, à Conflans.

Premières Communions : 10 juin.



INTENTIONS DE LA CROISADE EUCHARISTIQUE

Janvier 2012 : la propagation de la foi.

Février : les retraites spirituelles.

Mars : les écoles catholiques.